académie Dijon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Saône-et-Loire

Pôle maternelle 71

Ressource pédagogique

Titre	**Relations Ecole/Famille** **Un cahier de vie collectif**
Domaine	**Vivre et apprendre ensemble, maîtrise de la langue**
Compétences visées (2/3)	Langue orale: s'exprimer, communiquer, raconter.. Langue écrite: comprendre la fonction de l'écrit, produire par dictée à l'adulte ou encodage.
Photo (description/ remarques si besoin)	 **un outil de mémoire, de culture commune, de savoirs :** ***on a fait/on a appris ….on Grandit !!!*** **Forme :** Grand classeur, fiches A3 plastifiées. **Contenu :** page à thème avec titre des photos, des extraits de productions ?

	  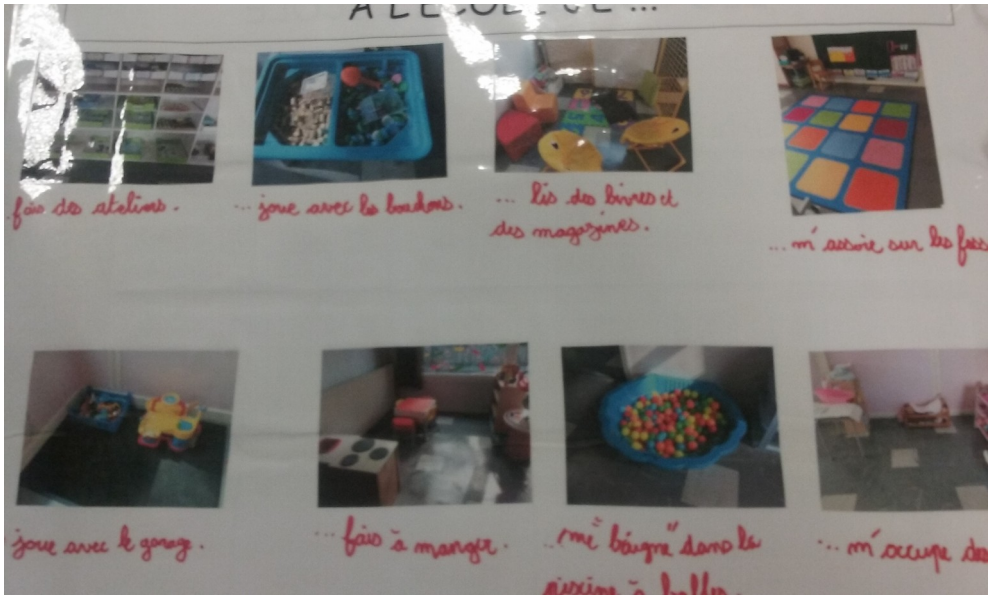
Eléments de progressivité	**<u>Le cahier de vie collectif :</u>** remplace-t-il ou pas le cahier individuel ? Intérêt ? **Elaboration :** - par l'enseignante : • en amont puis elle présente la page (support de langage) • devant les enfants, en explicitant ses gestes *(je colle en haut , en dessous car je n'ai plus de place, je vais écrire ..) cf la fonction de l'écrit.* - avec un groupe d'enfants : choisir les photos, dicter les légendes et après 4 ans, prétexte pour de l'encodage (*on cherche à écrire le mot*

	gâteau par exemple ..) - par un groupe en autonomie qui présentera son travail lors d'un regroupement (GS) **Utilisation :** <u>par les enfants :</u> - accès libre, à disposition. - autour d'une table avec un adulte et un petit groupe d'enfants. - lors d'un temps de regroupement : On revient sur ce qu'on a vécu, appris ensemble. <u>avec les familles :</u> - dans un espace dédié (vestiaire?) pour regarder avec les parents. - en prêt à la maison (*pourquoi ce serait seulement le we ?*) - à disposition: présenté sur un chevalet, une table, dans le hall de l'école.
Prolongement	**Le cahier de vie individuel :** <u>pour donner du sens aux apprentissages :</u> des pages- semaines: activités/ apprentissages. ou une synthèse périodique ou mensuelle par domaine d'apprentissage : « ce qu'on a appris » 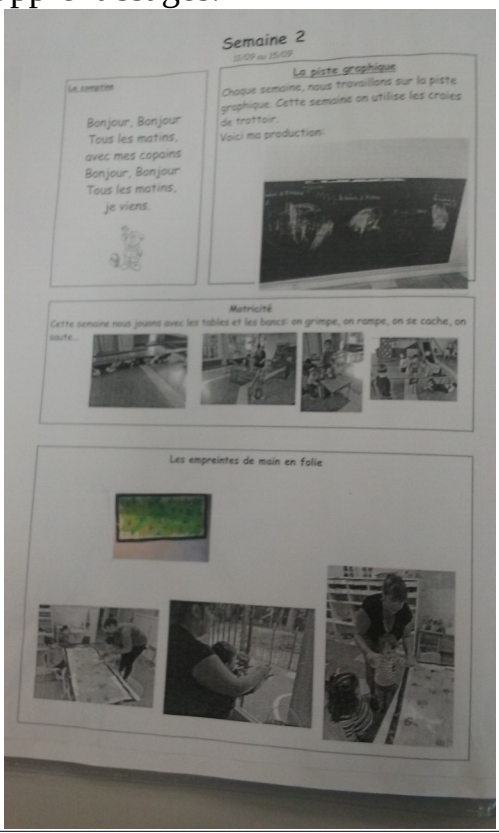

Merci aux collègues des dispositifs de scolaarisation des enfants de moins de 3 ans.